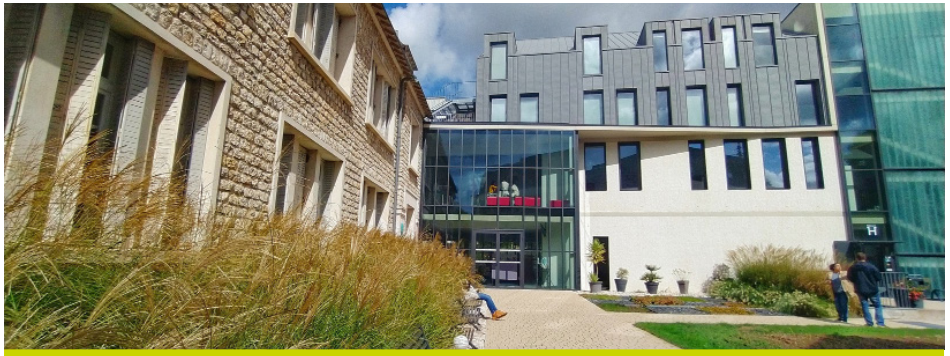

Envie de concrétiser votre projet de formation ?

Accueil
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30 (16h30 le vendredi)
accueil@its-tours.com
02.47.62.33.33

Orientation
Information & conseil sur les formations
orientation@its-tours.com
02.47.62.33.76

Admissions
Informations & démarches d'inscriptions
admissions@its-tours.com
02.47.62.33.78

Référents Handicap
Accueil des personnes en situation de handicap
referent.handicap@its-tours.com

Nos conseils pour réussir !

Soyez curieux ! Visionnez des vidéos de professionnels pour mieux cerner les spécificités des métiers du secteur social. Interviewez des professionnels.

Allez à la rencontre des professionnels et des publics accompagnés ! Investissez-vous dans des actions de bénévolat (associations sportives, artistiques, culturelles, humanitaires) et faites des stages.

Consultez l'agenda de l'ITS ! Participez aux réunions d'information, événements d'orientation (salons, forums), visitez l'ITS Tours et venez nous rencontrer lors des Journées Portes Ouvertes.

www.its-tours.com
17 rue Groison 37100 TOURS

Code RNCP : 39793
Certificateurs : Ministère chargé de la Solidarité
Enregistrement de la certification : 05.11.2024.

Institut du Travail Social
TOURS - BLOIS - CHARTRES

Niveau 3
CAP, BEP

Assistant familial

Formation entre
18 et 24 MOIS

Donnez du sens à votre métier

DIPLÔME D'ÉTAT CONTRÔLÉ

LE MÉTIER ET LES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

L'Assistant Familial (AF) est un travailleur social qui exerce une profession définie et réglementée d'accueil permanent à son domicile et dans sa famille de mineurs ou de jeunes majeurs de dix-huit à vingt et un ans. L'accueil peut être organisé au titre de la protection de l'enfance ou d'une prise en charge médico-sociale ou thérapeutique.

Le rôle de l'assistant familial est :
- d'assurer permanence relationnelle, attention, soins et responsabilité éducative au quotidien de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune majeur selon ses besoins ;
- de favoriser l'intégration de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune majeur dans la famille d'accueil en fonction de son âge et de ses besoins, de veiller à ce qu'il y trouve sa place.

Il exerce dans des établissements du secteur de l'action sociale, ou des Etablissement et Services Sociaux et Médico- Sociaux.
Les assistants familiaux peuvent être employés par le Conseil départemental dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, par les établissements privés associatifs dans le cadre des services de placement familiaux. Ils peuvent exercer également dans des services d'accueil familial spécialisés ou d'accueil familial thérapeutique en service de psychiatrie infanto juvénile.

→ **Poursuite d'études :** Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social, Diplôme d'Etat Moniteur Educateur, Diplôme d'Etat Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale, les diplômés du DEAF (Diplôme d'Etat Assistant Familial)
→ **Évolution de carrière :** L'AF peut évoluer vers des missions d'accompagnement quotidien de personnes en situation de vulnérabilité, vers de l'animation de projets éducatifs auprès de public fragilisé mais également travailler auprès de familles en difficulté sociale en apportant un soutien éducatif, technique et psychologique.

PRÉREQUIS

Pour entrer en formation, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Être titulaire d'un agrément délivré par le Président du Conseil départemental après vérification que ses conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des mineurs accueillis (arrêté du 04 juin 2024).
- Avoir réalisé un stage préparatoire à l'accueil des enfants d'une durée de 60 heures organisé par l'employeur.
- Être salarié en tant qu'assistant familial et en situation d'accueil.

DURÉE DE LA FORMATION

Durée totale de la formation : 240 heures, réparties sur une amplitude de 18 à 24 mois.

OBJECTIFS

La formation, conçue dans une interaction constante entre milieu professionnel et centre de formation, a pour objectif l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'Assistant Familial à partir des problématiques et de l'analyse des pratiques liées à son exercice.

Le Diplôme d'Etat d'Assistant Familial est organisé en Blocs de Compétences :

BC1 : Accueillir et intégrer l'enfant dans sa famille d'accueil (passage du Certificat Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1))
BC2 : Accompagner l'éducation de l'enfant
BC3 : Communiquer dans son contexte professionnel et dans son cadre institutionnel

MÉTHODES MOBILISÉES

Les modalités pédagogiques de la formation comprennent :

- l'alternance d'apports théoriques et d'échanges à partir des pratiques,
- des témoignages professionnels,
- un groupe de suivi à la professionnalisation,
- des TD,
- des études de situations vécues...

MODALITÉS DE LA FORMATION (THÉORIQUES ET PRATIQUES)

La formation se décompose en 20 regroupements de 2 jours (en dehors des mercredis et congés scolaires).

La formation théorique est répartie en 3 Blocs de Compétences (BC) :

BC 1 : 140h / BC 2 : 60h / BC 3 : 40h

Durant la formation, il n'y a pas de stages à réaliser. La formation offre la possibilité d'enrichir sa pratique professionnelle grâce à l'alternance entre les apprentissages théoriques et l'exercice sur son lieu d'emploi.

Les candidats ayant obtenu une validation partielle du DEAF peuvent s'inscrire à l'ITS Tours ou Blois pour valider un ou plusieurs blocs de compétences. Ils bénéficieront d'un programme individualisé de formation (PIF). Nous contacter pour plus d'informations.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Aux 3 Blocs de Compétences à valider correspondent 3 épreuves de certifications réparties comme suit :

BC 1 : Entretien sur dossier
BC 2 : étude de cas
BC 3 : épreuve orale de communication

Le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 sur chacun des Blocs de Compétences pour obtenir le DEAF.

La formation est obligatoire dans les 3 ans qui suivent la signature du premier contrat de travail, la présentation au diplôme n'est pas obligatoire.

DISPENSES ET ALLEGEMENTS DE FORMATION

Aucun.

Sont dispensées de la formation et de l'obtention du DEAF, les personnes titulaires du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur spécialisé ou de puéricultrice.

CALENDRIER ET CONDITIONS D'ADMISSION

Nombre de participants minimum : 10

Entrée en formation :
à Tours : Avril - Mai 2025
à Blois : Avril - Mai 2025

L'employeur prend directement contact avec l'ITS Tours pour inscrire le salarié concerné entre septembre 2024 et avril 2025.

TARIFS ET FINANCEMENT

Coût formation : 2 734 €

La formation est financée par l'employeur du salarié.

Pour une étude personnalisée des modalités de financement et/ou demande de devis, contacter directement le secrétariat à :
secretariat.af@its-tours.com